# LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE LA SEINE-MARITIME MANUEL QUALITE DU LDA76 REFERENCE: MAQ Version 23.0 Page 28/33

Annexe 1

### CONDITIONS D'UTILISATION DE LA MARQUE COFRAC PAR LES USAGERS



Le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) définit les exigences à respecter par les usagers sur les droits d'usage de marques d'accréditation dans son document GEN REF 11 « Règles générales pour la référence à l'accréditation et aux accords de reconnaissance internationaux ». Ce document est disponible pour consultation sur le site du COFRAC

#### http://www.cofrac.fr

Pour toute information complémentaire, contactez le LDA 76 sur <u>Ida@seinemaritime.fr</u>.

Le LDA 76 formalise par le présent document :

- sa politique relative à la reproduction par ses usagers de ses rapports d'analyses,
- -sa politique à la référence, par ses usagers, à l'accréditation par le COFRAC du LDA 76.

#### Pour les rapports d'analyses :

Les usagers peuvent reproduire, les rapports ou les incorporer dans leurs propres documents. La reproduction ou l'incorporation devant être intégrales. Cette information est indiquée en pied de page des rapports émis sous accréditation.

## Pour la référence à l'accréditation du LDA 76 :

Les usagers ne sont pas autorisés à reproduire la marque d'accréditation du LDA76.

Si le LDA 76 a connaissance d'utilisation de la référence à son accréditation, le laboratoire se verra dans d'informer l'usager de cesser toute référence à la marque d'accréditation du LDA 76.

Le LDA 76 est accrédité par le COFRAC essais, portée n°1-0813 disponible sur www.cofrac.fr.